



## Opération « Plantez des Milliers » 2025

### Article 1 : Société organisatrice

Groupama Centre-Atlantique, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Centre-Atlantique, 1 avenue de Limoges, CS 60001, 79044 Niort Cedex 9, 381 043 686 RCS Niort, ci-après dénommée « l'Organisateur »

### Article 2 : Les enjeux

Les arbres absorbent les polluants atmosphériques et les eaux de pluie. Ils jouent un rôle de premier plan dans l'atténuation du changement climatique, en nous protégeant du soleil et des fortes chaleurs. Ils forment un écosystème précieux qui favorise le développement de la biodiversité sur notre territoire. L'Etat français s'est fixé l'objectif ambitieux de planter 1 milliard d'arbres d'ici à 2032.

Groupama Centre-Atlantique s'engage également face au changement climatique et en faveur du reboisement des territoires au travers de l'opération « Plantez des milliers ». Ce projet ambitionne de faire planter jusqu'à 10.000 arbres sur les 10 départements de Groupama Centre-Atlantique grâce à l'engagement de sa communauté d'élus et de sociétaires.

### Article 3 : Qui peut réserver un plant d'arbre ?

A partir du 26 août 2025, toute personne majeure, sociétaire ou non de Groupama Centre-Atlantique, peut se rendre sur la page [Groupama.fr](https://www.groupama.fr) dédiée et réserver un plant d'arbre en saisissant ses coordonnées et en sélectionnant l'agence de Groupama Centre-Atlantique dans laquelle elle souhaite récupérer son arbre, dans la limite des stocks disponibles et de 1 plant réservé par personne. Opération sans obligation d'achat ou de demande de devis.

### Article 4 : Dotation

Seront distribués de jeunes plants d'arbres en motte, dans sachet avec grain d'eau et d'une hauteur de 15 à 30 cm selon les variétés. Différentes variétés d'arbres seront distribuées dans les départements en fonction des spécificités climatiques et des sols, selon la répartition prévue ci-dessous.

Départements 16 / 17 / 24 / 33 / 79 / 85 : Amelanchier canadensis

Département 47 : Noisetier commun

Départements 36 / 86 / 87 : Cornouiller sanguin

Nous nous réservons le droit de changer l'essence d'arbres en cas de maladies de l'une des variétés à la pépinière.

### Article 5 : Modalités de réservation

Les réservations se font via le formulaire hébergé sur la page :

<https://www.groupama.fr/regions/centre-atlantique/plantez-des-milliers/> entre le 28 août 2025 au 28 septembre 2025. Le formulaire pourra toutefois être fermé avant la date de clôture de l'opération si les stocks d'arbres sont épuisés.

### Article 6 : Modalités de livraison

Les livraisons seront effectuées dans toutes nos agences Groupama Centre-Atlantique participants à l'opération, et qui seront sélectionnés par les personnes ayant fait une réservation. (liste disponible dans le menu déroulant du formulaire).

Les livraisons sont prévues du 12 au 18 novembre 2025. Un SMS sera envoyé en amont aux personnes ayant réservé un plant pour leur indiquer la disponibilité de leur arbre à l'agence.

#### Article 7 : Données à caractère personnel

Les données personnelles sont traitées par Groupama Centre-Atlantique, responsable de traitement et sont utilisées pour la réservation des plants d'arbre. La durée de conservation des données est de 5 ans. Le destinataire de vos données est Groupama Centre-Atlantique en charge de l'organisation. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, de suppression de vos données. Vous pouvez exercer vos droits auprès de Groupama Centre-Atlantique par courrier au 1 avenue de Limoges, CS 60001, 79044 Niort Cedex 9 ou par e-mail : [contact-drpo@groupama-ca.fr](mailto:contact-drpo@groupama-ca.fr).

#### Article 8 : Accord de confidentialité

Aucune Information recueillie ne pourra être communiquée ou transférée à quelque entité que ce soit du Groupe du soumissionnaire sans l'accord exprès, préalable et par écrit de Groupama Centre-Atlantique.

#### Article 9 : Modification du Règlement

Tout personne effectuant la réservation d'un plant d'arbre reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions ; les éventuelles modifications du calendrier tel que défini à l'article 6 du présent règlement seront portées à sa connaissance.

#### Article 10 : Annulation de l'opération

Dans l'hypothèse où l'opération serait interrompue pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur, l'opération pourra être annulée de plein droit sans formalité judiciaire et sans mise en demeure. L'organisateur sera dégagé de ses obligations sans qu'aucun remboursement ni indemnité ne soient dus aux personnes ayant réservé un plant d'arbre.